

## Conditions générales de vente

### Modalités d'inscription

Toute demande de réservation est à formuler auprès du Domaine de Beg Porz au moyen du bulletin d'inscription disponible sur simple demande.

### Adhésion

Les séjours au Domaine de Beg Porz, association Loi 1901, sont ouverts à tous, à condition d'avoir réglé son adhésion annuelle. L'adhésion est demandée avec le premier séjour de l'année en cours. Elle est valable du 01 janvier au 31 décembre. Une nouvelle adhésion vous sera demandée pour tout séjour dans un autre village de l'AVMA. L'adhésion et les éventuels frais de dossier ne sont pas compris dans nos tarifs. En aucun cas, ils ne sont remboursés.

### Arrivée/Départ

L'arrivée s'effectue le dimanche à 17 heures. Les logements doivent être libérés à 9 heures le jour du départ. Si vous arrivez avant 17 heures, les logements ne seront peut-être pas disponibles mais la réception est ouverte. En cas d'arrivée après 18 heures, merci de bien vouloir prévenir le secrétariat.

### Remise

Remise accordée sur les forfaits semaine (pensions et gîtes), aux adhérents de la Mutualité Sociale Agricole et aux Comités d'Entreprises des entreprises agricoles, uniquement sur présentation d'un justificatif d'adhésion à la MSA : Basse saison : -10% / Moyenne saison : -10% / Saison : -5%.

### La pension complète comprend

- Le pot d'accueil
- L'hébergement en chambre double (supplément pour la chambre individuelle), comprenant un lit double (de 140 cm) ou 2 lits simples (de 80 cm), une salle de bain avec wc, une télévision et un téléphone. Les lits sont faits à l'arrivée. Les draps de bain et serviettes sont fournis, avec un changement possible en cours de séjour.
- L'entretien de la chambre est à votre charge durant votre séjour. Le jour de votre départ, il vous est demandé de déposer les serviettes et les draps de lit, en boule, devant la porte de votre chambre. Possibilité de ménage quotidien en chambre, moyennant supplément.
- La restauration : le petit-déjeuner est servi en buffet. Le déjeuner et le dîner sont servis en salle, vins et cidre à discrétion. Le café est offert le midi. Possibilité d'emporter un pique-nique sur réservation. La 1<sup>ère</sup> prestation est le dîner. Le dernier jour, la dernière prestation est le déjeuner (sauf en juillet et en août, départ dans la matinée avec un panier-repas).

### La demi-pension comprend

- Les services et prestations prévus dans la pension complète à l'exception d'un déjeuner ou d'un dîner par jour.

### La formule Gîte comprend

- Le pot d'accueil
- L'hébergement comprend : un séjour en rez-de-jardin avec télévision, cuisine équipée (four micro-ondes, réfrigérateur, plaques électriques, lave-vaisselle, aspirateur) et 1 chambre pour 2 personnes (1 lit de 140 cm) avec salle de bain et WC. A l'étage : 2 chambres de 2 personnes (2 lits de 90 cm) avec chacune une salle de bain et WC. Téléphone et télévision dans chaque chambre. Chaises, table et parasol sur terrasse privative. Laverie commune avec lave-linge et sèche-linge. Local de rangement commun pour planches à voile et vélos. Nos quatre gîtes sont de confort, d'équipement et de surface identiques.
- L'entretien du gîte est à votre charge durant votre séjour et le jour de votre départ (sauf pour les options Confort Plus et Ménage Fin de séjour).
- Les charges (eau et électricité) sont comprises dans nos tarifs, dans le cadre d'une utilisation normale.
- Le choix d'une formule *Confort Plus* ou *Ménage Fin de séjour* détermine et engage le client sur le nombre de pièces à faire nettoyer par notre équipe. Les chambres non occupées peuvent être fermées sur demande du client.

### L'animation comprend

L'accès aux équipements de loisirs, activités en journée et en soirée selon le programme établi chaque semaine. En basse saison, le programme d'animation est allégé. Les animations faisant intervenir des prestataires extérieurs ne sont incluses que pour les séjours de groupes constitués. Le Jardin des Mers propose des animations spécifiques et adaptées aux enfants de 4 à 10 ans en juillet et en août. Il est accessible gratuitement pour les résidents du Domaine.

### Le Centre Nautique

Le Domaine de Beg Porz vous offre une promenade en mer par personne et pour chaque forfait semaine. En juillet et en août, un baptême en kayak de mer est offert à chacun, en plus. Les résidents du Domaine de Beg Porz bénéficient de tarifs préférentiels, sur réservation, pour les activités proposées par le Centre Nautique du Domaine de Beg Porz (stages à la semaine et sorties en mer).

### Modalités de paiement

Votre réservation est définitive à réception de notre confirmation écrite après avoir reçu votre bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 30% du montant total du séjour, plus l'adhésion et les frais de dossier éventuels. Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de la part du Domaine de Beg Porz. Si la réservation intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement total du séjour sera exigé lors de l'inscription. Tout retard dans les versements peut être considéré comme une annulation de séjour. Les règlements par chèques sont à libeller à l'ordre du « Domaine de Beg Porz ». Les règlements par Chèques Vacances ANCV sont acceptés si le titulaire est renseigné et si les talons de chèques sont joints. Les règlements par Bons VACAF sont acceptés si les originaux sont joints au bulletin d'inscription.

### Taxe de séjour

Une taxe de séjour doit être acquittée à la commune pour les séjours entre le 01 juin et le 30 septembre. Elle est de 0,45 € par personne et par jour (exonération pour les moins de 18 ans) et est en sus de nos tarifs.

### Conditions d'annulation

L'annulation du fait de l'acheteur est signifiée par pli recommandé avec accusé de réception (date de réception faisant foi). En cas d'annulation du séjour du fait de l'acheteur, le Village de Vacances considérera accusé tout ou partie du séjour selon les conditions suivantes :

- plus de 60 jours avant le début du séjour : la totalité de l'acompte de confirmation
  - entre 60 et 31 jours avant le début du séjour : 50% du coût total du séjour
  - entre 30 et 11 jours avant le début du séjour : 70% du coût total du séjour
  - moins de 11 jours avant le début du séjour : 100% du coût total du séjour
- L'adhésion et les frais de dossier ne sont pas remboursables. Dans tous les cas, ils restent acquis à l'association. Les arrivées retardées, les départs anticipés et les modifications de composition de famille ne donnent lieu à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

### Caution

Pour les séjours en gîte, une caution en chèque vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée, à la fin de votre séjour, sous réserve que le logement soit laissé propre et que le matériel soit au complet. En cas de départ nocturne ou de départ anticipé sans possibilité d'état des lieux, cette caution sera renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage (tarif *Ménage Fin de séjour* majoré de 50% minimum), réparation ou matériel manquant. La décision d'un "départ sans état des lieux" équivaut à accepter que le Domaine de Beg Porz retienne tout ou partie de cette caution.

### Inventaire/état des lieux

A l'arrivée du client et à son départ, un inventaire des objets et du matériel contenus dans le gîte sera effectué conjointement avec un représentant du Domaine de Beg Porz. Toute réclamation concernant l'inventaire et la propreté du gîte devra être faite dans les 24h après la date de remise des clés. Le client sera responsable des objets portés sur l'inventaire et sera tenu de rembourser les prix des objets détériorés et si nécessaire leur remise en état. Le client devra signaler immédiatement toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour. Le client s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée (sauf pour les options *Confort Plus* et *Ménage Fin de séjour*).

### Assurance Annulation

Nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance Annulation et Interruption de séjour. L'AVMA a négocié pour vous une assurance Annulation de séjour, Assistance aux personnes et Interruption de séjour auprès de Mutuaide, filiale de Groupama. La demande du dépliant de renseignement et de souscription est à formuler auprès du Domaine de Beg Porz. Il vous précise l'étendue des garanties ainsi que les modalités de souscription et de règlement. La souscription à cette assurance et le paiement se font directement et uniquement auprès de Mutuaide. Plus d'infos sur [www.mutuaide.fr](http://www.mutuaide.fr).

### Accueil des personnes à mobilité réduite

Une de nos chambres et un de nos gîtes sont accessibles en rez-de-chaussée aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

### Aide aux vacances

Votre Caisse de MSA, d'Allocations Familiales ou de Retraite Complémentaire accordée peut-être des aides aux vacances. Contactez votre organisme pour connaître les conditions à remplir. Une attestation de séjour et du prix payé vous sera remise sur demande.

### Animaux

Le Domaine de Beg Porz accepte les animaux domestiques de moins de 10 kg. Il est indispensable, pour éviter toute contestation, de nous signaler, au moment de votre réservation, la présence d'un animal et d'en acquitter le forfait correspondant. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis en salle de restaurant et doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne sont pas nourris. Ils doivent être vaccinés et identifiés, le propriétaire doit pouvoir le justifier. Les animaux réputés dangereux (notamment les chiens de catégories 1 et 2) et/ou non considérés comme des animaux de compagnie ne sont pas acceptés. Les chiens-guides sont admis gratuitement.

### Nombre de locataires

Si le nombre d'occupants dépasse la capacité indiquée dans la réservation et sans accord préalable, le Domaine de Beg Porz se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

### Occupation des locaux loués

La location conclue ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord préalable du Domaine de Beg Porz. Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est tenu de se conformer au règlement intérieur affiché dans chaque gîte. Le locataire en titre est responsable des troubles et/ou nuisances causés par les personnes qui séjournent dans le gîte. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou attente à l'intégrité des installations, il peut-être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, ou au séjour de tous les résidents du gîte, sans préjudice des demandes en réparation que le Domaine de Beg Porz et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

### Assurance

Le client doit fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile étendue aux éventuels sinistres relatifs à des dommages mobiliers, immobiliers ou corporels causés ou subis dans le cadre de la location.

### Dommages

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers et immobiliers qui garnissent le gîte engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Le client est tenu de signaler toute panne ou anomalie constatée. Le client et les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite s'engagent à respecter l'environnement (plantations, ...) et à laisser les alentours propres (papiers, mégots, ...).

### Responsabilité

La responsabilité du Domaine de Beg Porz, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte, dégradation ou dommage corporel, de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Il appartient aux clients de souscrire une assurance adaptée.
- panne ou mise hors service des équipements techniques.

### Responsabilité civile professionnelle

Titre VI du décret d'application 94-490 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992. Les brochures et dépliants ne sont pas contractuels. Seuls les prix mentionnés à la réservation ont une valeur contractuelle pour l'exécution des contrats. Leur modification éventuelle est soumise aux dispositions légales de la réglementation en vigueur. Le texte du décret d'application 94-490 est disponible sur simple demande écrite.

### Développement durable

Dans le cadre d'une politique globale axée sur la protection, la sauvegarde et le développement durable de la Terre et son environnement, le Domaine de Beg Porz encourage ses clients à préserver l'eau, à en limiter la consommation, à économiser l'énergie, à réduire et trier les déchets, ...